

RE POBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL
Direction de l'Expansion Economique
Service de la Coopération Décentralisée
N° 40367 – AE/SG/DEE/SCD/00.Fr

Antananarivo, le 7 Mai 2008

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur Jean François TORDO
Président de l'Association « **PACHAMAMA** »
9. Rue Abel Tassin
86180 BUXEROLLES
FRANCE

Objet	Etablissement de l'Accord de Siège de l'Association « PACHAMAMA »
Référence	Lettre de Louise MAUREL du 06 Septembre 2007
Pièce Jointe	UNE

Monsieur,

Suite à la correspondance citée en référence relative à une demande *d'établissement* d'un Accord de Siège pour l'Association « **PACHAMAMA** », j'ai l'honneur de vous informer de l'agrément des autorités compétentes malagasy.

Cet accord de Siège, dont ci-joint un original signé le **06 Mai 2008**, devra faire l'objet de demande de renouvellement tous les deux ans, à compter de cette date.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir **en accuser réception par écrit**.

L'ONG est priée d'insérer la liste nominative des travailleurs expatriés cités à l'article 3 de l'Accord et la statistique périodique des emplois créés (intra et par effet d'entraînement) dans le présent dossier.

Elle est également priée d'insérer la liste nominative des travailleurs expatriés cités à l'article 3 de l'Accord et la statistique périodique des emplois créés /à créer (intra et par effet d'entraînement) dans son rapport d'activités.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre des Affaires Etrangères